

## **RÈGLEMENT FINALES REGIONALES PAR CLASSEMENT**

### **1) DISPOSITIONS GENERALES :**

Voir règlements fédéraux : Règlements Sportifs - Édition **2013** (pages **167 à 168**).

### **2) ORGANISATION SPORTIVE :**

#### **2-1) TABLEAUX :**

Les finales régionales par classement comportent 8 tableaux :

##### DAMES

- Tableau F 5 : joueuses ayant un nombre de points inférieur à 600 points
- Tableau F 7 : joueuses ayant un nombre de points inférieur à 800 points
- Tableau F 9 : joueuses ayant un nombre de points inférieur à 1000 points
- Tableau F 12 : joueuses ayant un nombre de points inférieur à 1300 points

##### MESSIEURS

- Tableau H 8 : joueurs ayant un nombre de points inférieur à 900 points
- Tableau H 10 : joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1100 points
- Tableau H 12 : joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1300 points
- Tableau H 15 : joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1600 points

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés début janvier.

### **2-2) QUALIFICATION DES JOUEURS :**

#### 2-2-1) MESSIEURS :

Dans chaque tableau Messieurs, 24 joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- 8 premiers des finales par département.
- si un tableau n'est pas organisé par un département en raison d'un nombre d'inscrits inférieur ou égal à 8 les joueurs inscrits à cet échelon départemental sont qualifiés.
- si un département n'a pas 8 qualifiés, le tableau est complété par des joueurs des autres départements en fonction du nombre d'engagés à l'échelon départemental.

#### 2-2-2) DAMES :

Dans chaque tableau Dames, 12 joueuses sont qualifiées de la manière suivante :

- 4 premières des finales par département.
- si un tableau n'est pas organisé par un département en raison d'un nombre d'inscrites inférieur ou égal à 4 les joueuses inscrites à l'échelon de ce département sont qualifiées.
- si un département n'a pas 4 qualifiées, le tableau est complété par des joueuses des autres départements en fonction du nombre d'engagées à l'échelon départemental.

Si pour un tableau le total des joueurs qualifiés avec les critères précédents est inférieur à 24 en messieurs ou à 12 en dames le tableau pourra être complété par des joueurs ayant participé au critérium fédéral en fonction des points acquis pour cette épreuve.

### **2-3) DEROULEMENT SPORTIF :**

#### 2-3-1) MESSIEURS :

Les qualifiés sont répartis en fonction du classement départemental dans 8 poules de 3.

Les joueurs d'un même département ne doivent pas figurer dans la même poule sauf si plus de 8 qualifiés pour un département.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final de 32 de la manière suivante :

- les premiers de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 1 à 8.
- les deuxièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 9 à 16, dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs.
- les troisièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 17 à 24, dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes de poule, mais dans le quart opposé.

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale avec classement intégral pour les places 1 à 8.

#### 2-3-2) DAMES :

Les qualifiées sont réparties en fonction du classement départemental dans 4 poules de 3.

Les joueuses d'un même département ne doivent pas figurer dans la même poule sauf si plus de 4 qualifiées pour un département.

A l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau final de 16 de la manière suivante :

- les premières de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 1 à 4.
- les deuxièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 5 à 8, dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs.
- les troisièmes de chaque poule par tirage au sort, aux numéros 9 à 12, dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes de poule, mais dans le quart opposé.

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale avec classement intégral pour les places 1 à 4.